

LA CHARTE DU CLSM

Une charte déontologique régit les travaux du CLSM afin de garantir le respect des personnes et de leur vie privée et des cultures de chacun.

Celle-ci inclut notamment le respect des façons de travailler de chacun, le respect des personnes et de leur vie privée ainsi que le respect du secret médical et professionnel.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Élus, professionnels, bénévoles, représentants d'une institution ou d'une association et toute personne intéressée par la santé mentale peuvent participer au Conseil local de santé mentale.

COMMENT PARTICIPER ?

clsm@besancon.fr

**Conseil local
de santé mentale
du Grand Besançon**

CCAS, 9 rue Pablo Picasso
25000 Besançon

Co-construit en 2009 par le Centre hospitalier de Novillars et le CCAS de Besançon et animé par ce dernier, le Conseil local de santé mentale du Grand Besançon développe une approche partenariale pluridisciplinaire autour des questions de santé mentale. Depuis, de nouveaux professionnels ressources et associations rejoignent le réseau. Aujourd'hui le Conseil local de santé mentale regroupe plus de 80 partenaires.

*Principaux partenaires
opérationnels et financiers*



DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS



CENTRE HOSPITALIER
de Novillars



Doubs ars
le Département
Agence Régionale de Santé
Franche-Comté

création graphique : champ libre
www.studiochamplibre.com



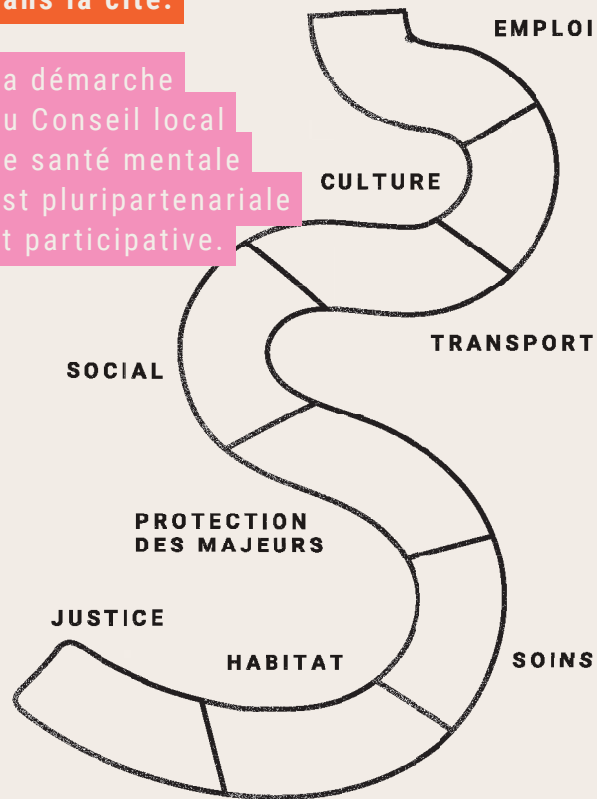
**Conseil local
de santé mentale
du Grand Besançon**



Le Conseil local de santé mentale du Grand Besançon est un réseau de concertation et de coordination entre acteurs locaux de la santé mentale : les personnes concernées, les professionnels du champ sanitaire et social, les bailleurs sociaux, les habitants, les familles, etc.

Le CLSM mène une réflexion et des actions concertées pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique afin de favoriser leur inclusion dans la cité.

La démarche du Conseil local de santé mentale est pluripartenariale et participative.



Le réseau du CLSM est vaste et complémentaire. Il reprend toutes les dimensions impliquées dans les parcours de vie des personnes en souffrance psychique.

LES MISSIONS DU CLSM

- Faire évoluer les politiques locales pour une meilleure prise en compte des personnes en souffrance psychique
- Mettre en place une observation en santé mentale, en organisant un diagnostic local
- Coordonner le partenariat, et permettre l'égal accès à la prévention et aux soins,
- Développer une stratégie locale de réponse aux besoins de la population
- Informer les habitants sur les troubles psychiques et sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire
- Concourir à la déstigmatisation des personnes qui souffrent de troubles psychiques
- Porter une vision commune de la santé mentale
- Favoriser l'inclusion des personnes concernées dans la cité et leur accès à la citoyenneté

ORGANISATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE : 4 INSTANCES

1 UNE ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

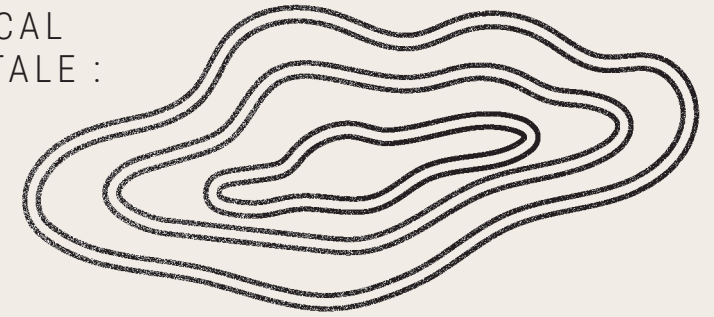
Elle réunit élus, professionnels, institutions, personnes concernées, familles et habitants une fois par an pour un diagnostic partagé et l'identification des thématiques émergentes.



4 DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Elles élaborent des projets et mettent en place des actions sur la base de l'expertise des partenaires locaux, des personnes concernées, des familles et des habitants.

- COMMUNICATION
- VIEILLISSEMENT
- LOGEMENT
- INCLUSION / DÉSTIGMATISATION



2 UN COMITÉ DE PILOTAGE

Il veille au respect des règles éthiques, informe l'ARS des besoins, recherche des financements et évalue les actions du CLSM. Il décide des axes de travail annuels.

3 UNE CELLULE DE SITUATIONS COMPLEXES

Elle anime une réflexion partagée entre les acteurs locaux afin de soutenir et d'améliorer les accompagnements, tenant compte de toutes les dimensions des situations individuelles des personnes en souffrance psychique.

EXEMPLES D'ACTIONS MENÉES PAR LES COMMISSIONS

INCLUSION / DÉSTIGMATISATION

- Soutien et co-pilotage des SISM, semaines d'informations en santé mentale
- Réflexion rôle et place des médiateurs de santé pairs

VIEILLISSEMENT

- Création d'une formation sur les troubles psychiques et leurs conséquences sur la vie quotidienne à destination des professionnels (en cours)

LOGEMENT

- Initiative et réponse collective pour l'Appel à projet national « Un chez soi d'abord »

COMMUNICATION

- Création d'une vidéo de sensibilisation aux troubles psychiques